

Conseil Communal  
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 27 JUIN 2024 - AIGLE - AULA DE L'ECOLE PROFESSIONNELLE DU CHABLAIS

Président : M. Jean-François SCHNEGG  
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY  
Scrutateur : M. Jean-François CROSET  
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 19h30, **M. le Président Jean-François SCHNEGG** ouvre la 24ème séance de la législature 2021-2026, 4ème de l'année 2024. Il salue la présence de la presse, du public et de la Municipalité.

**1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS**

**1.1 APPEL**

L'appel fait constater la présence de 50 **Conseillers** (19 excusés). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

**1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. le Président Jean-François SCHNEGG** s'exprime en ces termes :

« Je vous rappelle que nous sommes régis par un Règlement. Celui-ci nous impose un cadre dans lequel on peut moduler. C'est le rôle du Président de veiller à son application, mais c'est le rôle de tous les intervenants de le respecter au mieux.

Les rapports des commissions, permanentes ou ad hoc après clôture, ou approbation des travaux, devraient idéalement atterrir sur le bureau du Conseil, adressés à la secrétaire, au moins 10 jours avant la séance. Mais pas après midi.

Le Conseil est formé de miliciens, on peut admettre certains écarts involontaires. On ne saurait accepter une interprétation différenciée du Règlement selon qu'il s'applique à l'un ou l'autre membre du Conseil.

La Municipalité répond idéalement immédiatement ou au plus tard aux interpellations ou questions lors du prochain Conseil aux interpellations ou questions des membres du Conseil.

Les postulats ou motions devraient impérativement être traités et répondus par la Municipalité dans l'année qui suit leur dépôt.

Vous avez reçu le rapport de gestion. Il y a encore du job pour que le règlement soit appliqué à la lettre ».

**M. le Président** indique que le bureau a reçu des rapports après le délai des 10 jours. Il a décidé d'en informer le Conseil, mais n'a néanmoins pas renoncé à les mettre à l'ordre du jour.

Il n'y a pas de demande de modification, l'ordre du jour se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

1.6 Assermentation d'un nouveau Conseiller

1.6 Communications des délégués des Conseils des Associations intercommunales

2.1 Préavis municipal N° 2024-07 relatif au rapport de gestion pour l'année 2023

2.2 Préavis municipal N° 2024-08 du lundi 6 mai 2024, relatif au plan climat Aiglon

2.3 Préavis municipal N° 2024-09 du lundi 6 mai 2024, relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 1'895'000 pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la salle omnisport du futur gymnase du Chablais

3.1 Réponse à l'interpellation de M. Samuel OBI (les Vert) intitulée : "Mise en conformité des arrêts de bus avec la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)"

4. Motion(s) déposée(s)

5. Postulat(s) déposé(s)

6.1 Interpellation de M. Patrice BADAN (UDC) intitulée : "A propos du référendum en cours (préavis 2024-06)"

7. Elections :

Du président du Conseil communal

Du premier vice-Président du Conseil communal

Du deuxième vice-Président du Conseil communal

Des scrutateurs et scrutateurs suppléants

8. Propositions individuelles

9. Allocution du Président

10. Allocution du Syndic

À la majorité des membres présents, cet ordre du jour **est accepté avec sa modification (1 abstention)**.

### 1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2024

Avant d'ouvrir la discussion sur le procès-verbal, **M. le Président** donne lecture d'un courrier d'un membre du Conseil :

« Monsieur le Président,

Suite à la lecture du dernier PV, où on parle d'escroquerie et de racket dans le point 6, sans me nommer mais où j'ai clairement été reconnu par une grande partie du conseil dans les propos, propos en relation avec mes activités professionnelles.

Pour votre information, j'ai appelé l'accusateur pour demander des excuses et obtenir une correction lors de la séance de ce soir. Mes deux tentatives de conciliation ayant échouées sur une fin de non-recevoir, je réserve mes droits pour la suite à donner à cette affaire.

Je suis extrêmement déçu de la vie actuelle du Conseil communal et suis choqué que des accusations pareilles puissent être portées sans conséquence, alors qu'elles n'ont aucun fondement, aucune réalité, et qu'elles sont totalement mensongères. Personne ne ressort grandi d'une affaire comme celle-ci.

C'est le cœur lourd que je vous écris ces mots, ne pouvant être là ce soir. Mais je me dis que la beauté de ma fille recevant son diplôme me fera passer toutes les rancunes du monde, car elle, resplendira de bonheur quand d'autres personnes vivent dans l'aigreur.

Merci pour votre année de présidence, Monsieur le Président, que vous avez rempli avec les éléments que nous attendons des élues et élus du peuple, fierté, honneur, dignité, respect.

Au plaisir de vous revoir au prochain conseil.

Cyril Zoller ».

La discussion est ouverte :

Mme Anny **HERTIG** (EA) souhaite apporter les corrections suivantes :

En page 6, concernant le prix plafond des bons, il s'agit de **CHF 200.-**

En Page 12, à la ligne 3 de son intervention, il faut lire « **promis** » et non « remis ».

A la ligne 4 de cette même intervention, il faut lire : « ... de plus que le prix des mêmes travaux calculés à partir des données... »

A l'avant-dernière ligne de ce paragraphe, il faut lire : « **de plusieurs centaines** de milliers de francs plus chers »

En page 26, il faut lire « s'il y en a un » au lieu de « s'il y en a une ».

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre intervention, M. le Président le soumet à l'approbation du Législatif **qui l'accepte** à main levée et à **l'unanimité** des membres présents.

## 1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### Courrier

- ▮ Lecture d'un courrier de l'association de défense des intérêts des habitants du quartier Petit-Chêne - Grand-Chêne concernant le préavis municipal 2024-09 – Octroi d'un crédit de CHF 1'895'000.- pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la salle omnisport du gymnase du Chablais.

### La parole du Président

Le Président s'exprime en ces termes :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de la Municipalité, membres de la presse, cher public,

Depuis le début de mon année présidentielle, je vous ai entretenu de différents sujets que je considérais comme préoccupants. Je vous ai présenté des situations dans lesquelles les activités humaines menacent, selon des études scientifiques, la pérennité de notre monde, et la qualité de la vie de nos enfants.

En septembre 2023, je vous avais cité Kennedy : ne demande pas ce que ton pays peut faire pour toi mais ce que toi tu peux faire pour ton pays.

Je vous propose un petit tour d'horizon sur les changements depuis ce jour de septembre.

Plastiques : il n'y a plus de bouteilles en PET au Conseil. Mais on continue de trouver des récipients plastiques jetables à la fête du 1er août, à la Braderie, dans la Fanzone de l'Euro à Aigle...

En septembre, je vous informais des carences mises en évidence par l'audit de l'EPFL sur les actions de Plan climat cantonal vaudois. Nous devons aujourd'hui examiner notre Plan climat communal. Soyons vigilants et efficaces.

En octobre, eau et micropolluants. L'eau coule de haut en bas. Il n'y avait pas de PFAS dans l'eau d'Aigle en avril 2023. L'eau de la commune d'Aigle provient entre autres des infiltrations des versants leysenouds où on va probablement produire de la neige à partir d'eau du Lemman. On nous dit de ne pas nous inquiéter, vraiment ? La 3ème correction des eaux du Rhône est contestée pour des raisons de coût. Nos nappes sont-elles menacées par les polluants des industries riveraines du Rhône ?

Depuis novembre, je vous parle de votre, de notre santé, des menaces liées à la consommation excessive d'alcool, au tabac, à l'excès de poids et à l'inactivité physique. Les politiciens ne sont pas exemplaires. Mais ne sont-ils pas le reflet de la société ? C'est à l'apéro de la dernière rencontre de l'Union des communes vaudoises, que toutes les 1200 bouteilles de vin blanc ont été bues par les 1600 participants. Soit plus que les recommandations de l'OMS. 2 verres par jour par personne pour les femmes et 3 par jour pour les hommes.

Notre Conseil est-il représentatif de notre cité ? En termes de genre, âge, je vous ai montré que ce n'était pas le cas. Lorsque l'on voit le destin de certaines de nos décisions, le doute persiste. Les abstentionnistes, majoritaires, révèlent la crise institutionnelle qui nous frappe de plein fouet. Une réflexion sur le mode de fonctionnement de notre système est nécessaire.

Au printemps, je vous ai communiqué les résultats d'une étude qui montre que la violence dans notre société est majoritairement le fait des hommes. Notre Conseil n'a pas encore réagi.

Lors des derniers Conseils, j'ai insisté sur les risques des microplastiques. Risques cardiaques, vasculaires, risque de provoquer l'obésité, le diabète, la stérilité particulièrement masculine, les cancers. Pas de réponse de notre Conseil.

Ne soyons pas aveugles ou sourds vis-à-vis des menaces sur notre monde. Ni la peur ni le mépris pour ces questions ne justifie l'inaction ou le silence. Nous pouvons réfléchir, délibérer, consulter des experts, proposer des améliorations pour un avenir plus serein. Nous sommes là pour ça, c'est notre mission. Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour l'avenir de notre voisinage.

Voilà. C'est fini. Je vous remercie ».

A l'issue de son intervention, M. le Président explique que chaque Conseiller a reçu, à sa place, une bouteille nommée « Claire Fontaine », en verre. Il laisse chacun la remplir de sa boisson choisie, eau de vie, eau du lac ou eau de la commune. C'est un souvenir de son passage et un symbole d'avoir une bouteille dans une matière inerte, qui ne posera pas de problème à ceux qui consomment son contenu.

## **1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. Fabrice COTTIER, Municipal :

**Engagement d'un nouveau chef de service des Bâtiments et des Sports :** à la suite d'un recrutement, mené ce printemps avec la division RH et une société externe, la Municipalité a le plaisir d'informer que M. Cédric FELLELY a été engagé au 1er juillet prochain comme nouveau Chef du service des Bâtiments et des Sports. M. FELLELY est né en 1975 et est domicilié à Vollèges. Il a un diplôme d'architecte ETS-HES qu'il a obtenu auprès de l'école d'ingénieur de Fribourg. Ce dernier a occupé des postes similaires à celui proposé, dans d'autres communes et a, de ce fait, les connaissances et les compétences requises pour mener à bien les missions qui lui seront demandées. Le service des bâtiments et des sports compte actuellement 33 collaborateurs dont les profils sont variés, puisqu'ils comprennent l'ensemble des collaborateurs de la conciergerie, les chefs de projet « bâtiments », un coordinateur sportif et une assistante administrative. Les activités spécifiques de ce poste comprendront la conduite et le management du service ainsi que la gestion opérationnelle et financière dudit service.

**Permis de construire Gymnase du Chablais :** le plan d'affectation cantonal concernant le gymnase du Chablais (ci-après PAC gymnase) a été approuvé par le Département des institutions et du territoire le 8 juin 2023 et les oppositions de l'association de défense des intérêts des habitants du quartier Petit-Chêne et Grand-Chêne, ainsi que celle de M. Jean-Yves Delapierre, ont été levées simultanément. Les opposants ont ensuite déposé un recours contre cette décision. La CDAP a levé l'effet suspensif dudit recours, ce qui a permis à la commune de mettre à l'enquête publique le permis de construire du gymnase, sur lequel il y a également eu plusieurs oppositions. La Commune et le Canton ont ainsi organisé des séances de conciliation avec les opposants et des négociations ont été entreprises. Ces démarches ont abouti à un compromis qui a permis de faire retirer la totalité des oppositions sur le permis de construire, ainsi que les deux recours sur le PAC Gymnase. Le permis de construire a donc pu être délivré par la Commune, lequel sera exécutoire dès la constatation de l'entrée en vigueur du PAC par le Canton.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal :

### **Travaux :**

*Préavis 2023-02 :* suite à l'acceptation de ce préavis par le Conseil, les travaux pour la réalisation d'un passage sous voie pour la mobilité douce sous le pont du Châtelard vont débuter dès le 1er juillet prochain, jusqu'à la fin de cette année. Ce pont sera fermé à la circulation du 12 au 26 août. Concernant les chemins de l'Hôpital et du Grand-Chêne, ceux-ci se dérouleront durant l'année 2025. Une séance d'information avec les propriétaires bordiers et les habitants du quartier a eu lieu le 11 juin dernier, afin de leur communiquer les différentes phases de cet important chantier et des mesures prises les concernant directement. Une signalisation adéquate et des mesures de sécurité seront mises en place selon l'avancement des différentes étapes du chantier.

*Rue du Midi* : ces travaux d'infrastructures concernant l'entrée de la rue du Midi, côté avenue du Chamossaire seront terminés d'ici fin juillet prochain.

*Rue du Rhône* : les travaux avancent selon le programme établi. L'étape 3 concernant le tronçon situé entre la rue de la Gare et la place Krafft, va débuter à la fin du mois d'août de cette année.

*Déploiement chauffage à distance (CAD)* : le déploiement se poursuit selon les étapes suivantes : le tronçon rue du Rhône, devant la Coop va se prolonger jusqu'à l'entrée de l'Arsenal et sera réalisé entre les mois de juillet et août de cette année. Les travaux sur le chemin de Pré-Yonnet jusqu'à l'entrée de l'Arsenal vont reprendre à la rentrée des vacances d'été. Au chemin de la Planchette, les travaux vont se poursuivre durant les vacances scolaires et ceci jusqu'au 15 septembre. Le chemin du Lieugex sera impacté par le passage du CAD du 19 août jusqu'au 30 septembre 2024 et la rue du Molage jusqu'au chemin du Lieugex du 15 septembre au 8 octobre. Toutes ces informations figurent sur le site Internet de la Commune, rubrique *Info chantiers*.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

**Obtention du label « Cyber-Safe »** : en date du 5 juin 2024, la Commune, comme organisation, a reçu le label « Cyber-Safe ». Suite au contrôle des auditeurs, l'administration communale a pu démontrer que la sécurité des données informatiques qu'elle gère satisfait entièrement pour l'obtention du label « Cyber-Safe » sur le plan technique, organisationnel et sécuritaire.

**Point de situation rentrée scolaire 2024-2025** : pour la prochaine rentrée scolaire, on prend les mêmes et on recommence ! Au niveau des transports dans le bus MobiChablais, les accompagnatrices pour le 1P -2P sont reconduites. Les parrains seront également toujours présents dans les bus. Toutes les informations seront regroupées sur un flyer à l'attention des familles, qui sera envoyé début août. Plusieurs séances ont eu lieu avec les différents acteurs, comme avec l'APE, pour définir les meilleurs chemins de l'écolier. Mme ALLORA profite pour saluer la très bonne collaboration avec cette association de parents. Les parents seront également informés par ce biais du changement d'horaire des transports publics en décembre 2024 et des schémas de circulation dans le quartier de la Planchette à la rentrée avec les travaux du chauffage à distance qui auront encore progressé durant la pause estivale.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal :

**Plan Climat – brochure** : un exemplaire du plan climat 1ère génération qui sera traité ce soir a été distribué en primeur aux Conseillers. La Commune s'est calquée sur le processus effectué à l'époque pour le PDCOM. Ce document est exactement le même que celui qui se trouve sur la plateforme Web du Conseil communal. La Municipalité est très heureuse de présenter ce plan climat sous une forme qui met mieux en valeur la somme de travail que cela représente.

**Château - nouvelle directrice** : l'association du Château d'Aigle et de ses musées a engagé Mme Sophie Menghini, actuelle directrice adjointe du château de Chillon, comme directrice du château et de ses musées. Cette enfant d'Aigle et diplômée de l'École hôtelière de Lausanne entrera en fonction le 1er août prochain et aura comme principale tâche de mettre en œuvre la stratégie de redynamisation du château, qui met au centre les questions œnotouristiques et le cépage roi qu'est le chasselas.

**Association promotion du Goût** : mercredi passé, a été constituée l'association « Aigle ville du goût », qui va venir appuyer la candidature déposée par la Commune auprès de la fondation suisse pour la promotion du goût, afin que la ville soit désignée comme ville du goût suisse pour 2025, puis conduire le projet si elle est l'heureuse élue. Le même processus a été adopté et les mêmes garde-fous que lors de la candidature pour l'étape du Tour de France. Pour la candidature, le suspense prendra fin le 22 septembre prochain à Poschiavo, actuelle vallée du Goût 2024. Ce sera ainsi à la fin de la semaine du goût 2024 que nous saurons si nous avons raison d'être optimistes ce soir.

**Organisation des marchés hebdomadaires - engagement d'un coordinateur à 20 %** : goût toujours, et

produits du terroir. Dans le déploiement progressif du préavis 2023-13, la redynamisation du marché est en phase de déploiement. La Municipalité a ainsi engagé, en CDD pour 6 mois, M. Jonathan KEMMAT, comme coordinateur à 20%, pour l'y aider. M. KEMMAT, actuellement à 80% à l'office du tourisme des Mosses, est responsable des animations et du marché-brocante et alimentation. Il est par ailleurs bénévole pour les marchés d'Yvorne, commune où il réside. M. KEMMAT apporte une belle expérience et un réseau, et la Commune est heureuse de le savoir à nos côtés.

M. Grégory DEVAUD, Syndic :

**Municipalité** : ont été désignés pour l'année politique 2024-2025 le 1er vice-Président en la personne de M. Fabrice COTTIER et le 2ème vice-Président M. Jean-Luc DUROUX.

**Dépôt d'un référendum et d'une initiative communale contre le préavis voté au dernier Conseil** : le référendum a été publié le 12 juin, avec une période de récolte de signatures jusqu'au 12 juillet. Quant à l'initiative, après une analyse juridique, elle a été publiée la semaine suivante, soit le 17 juin, pour le lancement d'une récolte de signatures de trois mois. À la suite du dernier Conseil communal et à l'acceptation du préavis, plusieurs événements ont eu lieu. Il est rappelé que le 10 juin dernier, une table ronde politique s'est tenue ; deux représentants de chaque groupe politique étaient présents et la soirée a été tout à fait constructive. Le 20 juin dernier, la Municipalité a tenu une séance avec l'association *Aigle Cité* ainsi qu'un certain nombre d'autres personnes invitées, commerçantes ou entrepreneurs. Dans la foulée, plusieurs rendez-vous informels ou formels ont eu lieu avec les représentants du comité référendaire. Le plus récent s'est tenu lundi dernier à 13h30. À cette occasion, une proposition d'accord a été formulée et transmise au comité référendaire, qui l'a étudiée ces derniers jours. De nombreux échanges ont eu lieu entre ce même comité, la Municipalité et entre un certain nombre de groupes politiques.

## **1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER**

M. le Président Jean-François **SCHNEGG**, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal, procède à l'assermentation de **M. Ibrahima BAH**, pour le groupe PSA, qui prête serment selon l'art. 5 du même règlement. L'Assemblée applaudit et compte, à partir de cet instant, **51 Conseillers présents**.

## **1.7 COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES**

RAS

## **2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :**

### **2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-07 RELATIF AU RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNÉE 2023**

M. Stéphane **TILLE** (UDC) donne un résumé du rapport de la CoGest, ainsi que la lecture de la réponse municipale aux vœux et observations qui est la suivante :

« À la suite de la transmission du rapport de la Commission de Gestion (CoGest), daté du 14 juin 2023, la Municipalité a l'avantage de répondre aux vœux et observations de celle-ci.

En préambule, la Municipalité tient à exprimer son inquiétude quant au travail de cette commission de surveillance. Le rapport remis contient en effet quelques éléments erronés, ce qui pour une commission de surveillance est préoccupant.

Nous en signalerons deux :

1. Il est fait mention de 11 présences pour 11 séances de CoGest à propos du Président de la CoGest. Or, concernant la séance du 8 avril, à laquelle étaient invités M. le Syndic Grégory Devaud et M. le Municipal Stéphane Montangero, le président n'était pas présent. Lors de cette séance étaient présents pour la CoGest Mmes Cheseaux, Dini, ainsi que MM. Goy et Schweizer. Le président n'était également pas présent lors de la séance du 29 avril, en présence de la CoFin, CoGest et Municipalité.

**Réponse de M. S. TILLE** : cette dernière affirmation est erronée, puisqu'il était présent lors de la visite au sanctuaire du vin.

Le vœu n° 2 fait état de « demandes réitérées concernant la liste des œuvres d'art en possession de la commune ». Or, il n'en fut rien. Une liste de 8 questions propos du patrimoine a été transmise à la Municipalité le 25 mars, auxquelles il a été répondu lors de la séance du 8 avril de manière exhaustive. Ni dans ces questions ni le 8 avril, il n'a été demandé de fournir l'inventaire des œuvres en possession de la Commune. Pas plus que cela n'a été demandé lors de la séance du 29 avril. Ce n'est que le 12 juin, soit l'avant-veille de l'envoi du rapport, qu'apparaît une demande quant à cet inventaire. La formulation est ainsi totalement erronée, laissant croire à une rétention d'informations, ce qui n'est nullement le cas, puisque ledit document n'avait pas été demandé. Comme indiqué au président de la CoGest le 18 juin, par courriel par la secrétaire municipale, ce document sera remis début juillet à la commission. Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande que son vœu 2 soit retiré tel que formulé.

**Réponse de M. S. TILLE** : la CoGest n'a pas retiré son vœu étant donné qu'elle souhaite toujours avoir cet inventaire.

## **VŒUX :**

**Vœu N° 1 : La CoGest demande que les préavis soient clôturés plus rapidement et soumis à la CoGest dans les meilleurs délais, mais avant le début des amortissements.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend note de ce vœu et fera le nécessaire afin que les préavis soient rapidement clôturés. Il est toutefois rappelé qu'en cas de litige ou malfaçons, les préavis restent ouverts jusqu'à la fin des procédures. De même, pour les travaux routiers, le revêtement final s'effectue plusieurs mois après les réfections et les préavis durant cette période restent ouverts.

**Vœu N° 2 : la CoGest réitère fermement sa demande d'obtenir l'inventaire complet des 230 œuvres d'art acquises par la commune.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité renvoie au préambule et demande formellement le retrait de ce vœu formulé. Elle s'est par ailleurs engagée à fournir à la CoGest le document non demandé jusqu'au 12 juin dernier début juillet dans un courriel au président le 18 juin 2024.

**Vœu N° 3 : La CoGest réitère fermement sa demande d'obtenir la convention de prestation 2023-2028 entre la Commune, les TPC et MobiChablais.**

Réponse de la Municipalité : La Municipalité prend note de ce vœu. Elle fait toutefois remarquer que d'une part, elle avait indiqué clairement les 8 avril, réitéré le 29 avril, puis lors de réponses écrites, qu'elle devait vérifier juridiquement les tenants et aboutissants de sa transmission. Ces opérations ayant eu lieu, et comme

indiqué dans le message électronique au président de la CoGest du 18 juin dernier, celle-ci sera remise aux membres de la commission lors de la prochaine séance, selon les mêmes modalités que la convention SATOM. Là aussi, la formulation peut laisser croire à une rétention d'information, alors qu'il avait été indiqué qu'une clarification de procédure devait avoir lieu. Celle-ci a pris plus de temps qu'escompté initialement.

## **OBSERVATIONS :**

**Observation N° 1 : La CoGest observe que la Municipalité a refusé de présenter à la CoGest les dépenses engagées en 2023, mais a rappelé à la CoGest lors de la séance du 8 avril, que les dépenses engagées sont présentées dans le rapport de gestion annuel qu'ils recevront dans quelques jours. Ces dépenses se trouvent aux pages 190 et 191 dudit rapport.**

Réponse de la Municipalité : la Municipalité n'a pas refusé de présenter les dépenses engagées en 2023, mais a rappelé à la CoGest, lors de la séance du 8 avril, que les dépenses engagées sont présentées dans le rapport de gestion annuel qu'ils recevront dans quelques jours. Ces dépenses se trouvent aux pages 190 et 191 dudit rapport.

**Observation N° 2 : la CoGest observe que les préavis en cours, notamment « 2017-02 » et « 2015-12 » construction d'un pavillon scolaire, ne sont toujours pas bouclés, alors que des amortissements ont eu lieu lors de l'exercice 2023. Cela est particulièrement préoccupant étant donné qu'un nouveau préavis relatif aux pavillons ainsi qu'au rehaussement de Kiwi est déjà engagé. Cette situation souligne la nécessité d'améliorer la gestion et la clôture des préavis existants avant de s'engager dans de nouveaux projets.**

Réponse de la Municipalité : le principe est d'amortir dès la fin des travaux, donc en général lorsque le préavis est bouclé. Toutefois, pour les préavis 2017-02 et 2025-12, construction d'un pavillon scolaire, des litiges concernant des malfaçons de fabrication sont encore en cours ; tant que les procédures ne sont pas terminées, ces deux préavis restent ouverts.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) donne lecture du rapport de minorité de la CoGest.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture d'un résumé du rapport de la CoFin.

La discussion est ouverte sur le rapport de gestion :

### Pages 1 à 75

Mme Anne **CROSET** (EA) demande si la Municipalité a la ferme volonté de fournir dorénavant à la CoGest, les documents que cette dernière lui demande, et cela, dans des délais un peu plus raisonnables. Parce que ce reproche est entendu année après année et cela devient très franchement lassant. Deuxièmement, la Municipalité a-t-elle la ferme volonté de suivre la demande de la CoFin, afin de mettre de l'ordre dans ses comptes de réserves ? Cela étant, elle souhaite poser une question sur le grand et copieux rapport de gestion de la Municipalité. En page 24, chapitre « *Autorisations de plaider* » et de la première présentation de CDAP. La Municipalité fait apprendre que peu de temps après la séance du Conseil de juin 2022, consacrée à l'examen de la gestion municipale, la Municipalité a ordonné au propriétaire du Moulin Neuf de se mettre enfin en conformité s'agissant de ses installations anti-incendie. Oh surprise, le citoyen propriétaire a interjeté le recours et la Cours de Droit Administratif et Public du Tribunal Cantonal l'a retoqué. C'est ce qu'elle apprend avec un vif intérêt. Elle souhaite savoir, comme la Municipalité est soutenue par la CDAP et son Arrêt, si sa décision est exécutoire ou si on est reparti pour un petit tour de manège.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, répond qu'il y a eu plusieurs échanges, visites et différentes procédures en cours sur ce dossier. Le municipal en charge, M. COTTIER a indiqué qu'une demande de rendez-vous a été formulée par le propriétaire et que la décision est ferme et exécutoire au 30 juin 2024. Affaire à suivre, mais la Municipalité ne lâche pas le morceau. Sur les deux autres questions posées, la Municipalité ne reviendra pas sur les échanges et leurs conséquences durant les séances de la CoGest, où un certain nombre d'éléments

ont été donnés ; à la fois par le rapport de gestion, par le rapporteur avec quelques corrections, ainsi que par la Municipalité avant même ces corrections. Mais il peut confirmer qu'il y a une ferme attention de pouvoir remettre l'inventaire des œuvres, puisque cela est prévu début juillet, celui-ci est en voie de finalisation. Il peut également confirmer que l'intention est de remettre la convention de MobiChablais, avec les modalités et les réserves évoquées. M. le Syndic a même encouragé la CoGest à thématiser cet objet dès le 1er juillet. Il cite en exemple la Commission de Gestion de Collombey qui a fait un énorme travail là-dessus, ce qui pourrait apporter un certain nombre d'éclairages. De même pour les comptes du Tour de France, ils ont été transmis, l'information avait été donnée à la CoGest que la Municipalité attendait certains éléments de la part du Canton, ce qui est maintenant réglé. La Municipalité confirme également sa volonté de pouvoir fournir des éléments les plus justes possibles, après analyse juridique sur la transmissibilité de ces informations. En ce qui concerne les préavis, la réponse municipale est très précise : en effet, l'usage veut qu'à la fin des travaux, le préavis soit bouclé et transmis à la CoGest. Cependant, certains préavis évoqués font état de litiges et de malfaçons, ce qui ne permet pas de les finaliser. Les montants engagés sont connus par la Commission et par tout le Conseil, comme indiqué dans les pages du rapport de Gestion. La pratique ne peut pas changer sur ce point. En revanche, sur plusieurs thématiques, la Commission peut « enquêter », plutôt que de simplement faire le travail parfois un peu rébarbatif après quelques années après le bouclage d'un préavis, mais de thématiser tout au long de l'année pour pouvoir avoir les informations. M. DEVAUD indique que chaque fois qu'une information a été sollicitée oralement par la Commission, puis en séance, les informations ont pu être transmises, par le passé, comme aujourd'hui.

Au sujet de MCH2, la prévision est de pouvoir établir un budget dès 2026 sur la base de MCH2, cela nécessite un certain nombre de formations du personnel communal encore cette année. Dès 2025, il faudra chercher à pouvoir anticiper sur un certain nombre de bouclages et d'attributions de réserve. C'est assez complexe. M. le Conseiller Ch. SPUEHLER avait assisté à la présentation faite par l'État sur MCH2. Les nouvelles attributions des fonds de réserve sont assez complexes et il ne faudrait pas se retrouver à avoir toute la bascule de tous ces fonds de réserve dans ce qui sera appelé désormais la « réserve générale ». Cela ne serait pas constructif, mais il faudrait pouvoir identifier ce que seront les préfinancements, ce que seront des fonds de réserves avec des projets prévus au plan d'investissement.

La discussion est ouverte sur les comptes :

1. Administration générale p. 87 à 96 :

Mme Anne **CROSET**, au compte 180.3517.81, souhaite reprendre la remarque de la CoFin s'agissant du bus communal. Année après année, la CoFin indique que la commune prend du retard sur ce poste. Elle aimerait savoir une bonne fois pour toutes, pourquoi et jusqu'à quand cela va durer et quand les utilisateurs pourront-ils enfin bénéficier de véritables abris de bus.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond que les lignes de bus ont passablement changé et se sont stabilisées, afin de rendre le réseau plus robuste et structuré. Puis, le changement d'horaire des CFF prévu pour la fin de l'année, impactera toutes les entreprises de transports publics, y compris les TPC et les abris de bus. Le nouvel horaire est actuellement en voie de consultation. La Municipalité n'est pas en accord sur l'ensemble des choses avec MobiChablais, mais elle y travaille d'arrache-pied. Normalement, un préavis concernant ces abris de bus devrait arriver, soit au deuxième semestre ou tout au début de l'année prochaine, en sachant exactement où ils sont, pour ne pas avoir à les déplacer, et tout en sachant qu'il y a une subvention à aller chercher.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

2. Finances p. 98 à 102 : pas de question.

3. Domaines et bâtiments p. 103 à 120 : pas de question.

4. Travaux p. 121 à 131 : pas de question.

5. Instruction publique et cultes p. 132 à 136

Mme Françoise **GOY** (les Verts), au compte 502.3141.10 – travaux d'amélioration, les charges dans les comptes 2022 s'élèvent à CHF 44'913.35 et dans les comptes 2023, les charges se montent à CHF 267'595.87, soit une différence de CHF 222'682.-. Quelle est l'explication de cette augmentation ?

**M. le Président** répond qu'une note explique qu'il y a eu des changements en lumière LED dans le bâtiment de la Grande-Eau, un changement de chaudière au Sillon, des travaux d'aménagements et des achats d'étagères économat.

Mme Virginie **CRAUSAZ** répond que cette note concerne le compte 502.3141.00. Toutefois, les travaux d'amélioration sont conformes à ce qui avait été budgété.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, précise que des travaux d'amélioration avaient été prévus, notamment de nombreux tableaux interactifs scolaires qui coûtent cher à la pièce et représentaient le principal investissement. Il y a également la location des portacabines.

Selon l'avis de Mme Anny **HERTIG** (EA), il serait profitable et judicieux de mettre dans le libellé que les dépenses concernent les tableaux interactifs, pour permettre de comprendre ce dont il s'agit.

**M. le Président** ajoute que cela figurait au budget.

M. Louis **GOY** (les Verts) demande des précisions sur la nouvelle chaudière installée au Sillon et sur sa composition.

M. Fabrice **COTTIER** répond qu'il s'agit d'une chaudière à gaz. Il était impossible d'attendre une éventuelle arrivée de CAD, car la chaudière était tombée en panne et il fallait impérativement la remplacer pour pouvoir chauffer les écoles.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6. Police p. 137 à 144 : pas de question.

7. Service social, p. 145 à 147 : pas de question.

8. Service des eaux, p. 148 à 152 : pas de question.

#### Charges et revenus par nature p. 153 à 164

En examinant les comptes en détail, Mme Anny **HERTIG** constate de très gros écarts entre le gaz et l'électricité qui ne sont généralement pas compréhensibles, car ils peuvent être aussi bien à la baisse qu'à la hausse. En l'occurrence, il lui semble qu'il y a CHF 35'000.- de plus pour le gaz, ce qui peut être compréhensible par une augmentation de prix, et CHF 17'000.- de moins pour l'électricité, ce qu'elle s'explique beaucoup moins. Elle demande à avoir des renseignements généraux à ce sujet.

M. Grégory **DEVAUD** confirme qu'il s'agit effectivement de la variation du prix du gaz en termes de charges. Par contre, en termes d'économie, il faut imaginer toutes les mesures d'assainissement mises sur pied dans les bâtiments, notamment des économies de chauffage. On ne se trouve plus dans un contexte hivernal comme les années précédentes, par contre, il y a eu un certain nombre de changements en termes d'électricité apportés dans les bâtiments, par exemple, dans tous les bâtiments scolaires avec des changements en éclairage en LED. Il y a également la question de l'éclairage public où là aussi, des économies ont été réalisées grâce à un parc en partie, ainsi que l'extinction nocturne. Il faut mettre en parallèle, les variations du prix de l'électricité. Là aussi, peut-être qu'il serait possible de thématiser ce sujet de variation, respectivement d'économie d'énergie à gaz ou d'électricité, avec la commission de gestion.

Mme Anny **HERTIG** remarque aussi une augmentation pratiquement constante des assurances et il y a ici, quelque chose qu'elle n'a jamais su ou oublié. Elle se demande s'il y a une raison précise à cela. De façon

générale, toutes les assurances concernant le personnel présentent une augmentation notable.

M. Grégory **DEVAUD** répond qu'il y a une augmentation notable d'une assurance contractée il y a deux ans : l'assurance perte de gain maladie. Une analyse avait été faite et présentée à la CoFin pour valider les éléments et donner une analyse des sinistres. Selon le nombre de personnes malades, cela a permis de faire un choix du type d'assurance maladie. Aujourd'hui, ce sont certes des charges supplémentaires, mais cela permet de réaliser un certain nombre d'économies, respectivement une certaine flexibilité dans le fonctionnement même des différents services.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **VOTE SUR LE RAPPORT DE MINORITÉ :**

Le rapport de minorité est **refusé à la majorité** des membres présents : (**NON : 34 // OUI : 7 // 9 abstentions**)

#### **VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :**

**M. Jean-François SCHNEGG, Président**, donne à nouveau lecture des conclusions du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, **à une large majorité des membres présents (OUI : 37, 5 avis contraire, 8 abstentions)**, le Conseil communal d'Aigle :

- | **Vu** le préavis 2024-07 relatif au rapport de gestion pour l'année 2023 ;
- | **Ouï** les rapports des commissions des Finances et de Gestion chargées de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **Décide**

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 tels que présentés ;
2. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

## **2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL NO 2024-08 DU LUNDI 6 MAI 2024, RELATIF AU PLAN CLIMAT AIGLON**

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

**M. le Président** informe qu'un amendement a été proposé par Mme la Conseillère A. HERTIG sur ce préavis et lui passe la parole.

Mme Anny **HERTIG** demande que soit soumis au vote un amendement au préavis municipal 2024-08 du lundi 6 mai 2024 relatif au plan climat. Il s'agit respectivement des points 1.1.4 – planification d'assainissement des bâtiments pour CHF 25'000.-, 2.1.1 - plan de mobilité scolaire pour CHF 70'000.- et 2.3.3 : - plan de mobilité pour l'administration communale pour CHF 20'000.-.

#### **Amendement :**

**Que les sommes allouées aux points 1.1.4, 2.1.1 et 2.3.3, soit à des planifications, seront allouées à l'augmentation de la canopée et à la végétalisation, pour un montant total de CHF 115'000.-**

L'idée de l'amendement est de retirer à la planification les trois points mentionnés, qui représentent CHF 115'000.-, et de les attribuer à des mesures déjà engagées. Par exemple, au point 3.1.5, la mise en œuvre

d'une mesure du plan canopée pour CHF 35'000.- lui semble être un poste qui doit être renforcé. Il lui semble que l'heure est vraiment venue, avec ce plan climat, d'effectuer des mesures.

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture de la position de la CoFin qui est la suivante :

« La CoFin s'est réunie le 17 juin dernier en présence de M. le Municipal Stéphane MONTANGERO qu'elle remercie pour sa présentation et pour la clarté de ses explications. Ce préavis fait suite au préavis 2022-05 – fonds énergétiques durables, pour lequel M. le Municipal MONTANGERO a expliqué les montants dépensés et les montants engagés. D'une manière générale, il est prévu un montant de CHF 1'000.-/jour pour le climat. Il est à noter que ce préavis couvre les années 2024 à fin 2026 et qu'ensuite, il y aura certainement rapidement un ou deux nouveaux préavis avec un plan d'actions jusqu'en 2031. Puis l'idée est de financer les actions par le budget et par les fonds spécifiques avec un règlement d'utilisation. La CoFin approuve à l'unanimité les conclusions du préavis municipal et comprend que la Municipalité s'est ralliée au vœu N° 3 de la commission ad hoc ».

La discussion est ouverte sur l'amendement :

M. Alexandre **FAVRE** indique que la commission a justement fait ce vœu N° 3 pour aller dans le sens d'avoir plus de réalisations effectives et directes concernant le climat. La somme a déjà diminué en l'attribuant différemment. Il faut aussi tenir compte que c'est un crédit-cadre, et en fin de compte, les chiffres indiqués peuvent évoluer dans un sens comme dans l'autre. La Municipalité a le choix et la possibilité d'augmenter une somme pour la canopée et de la diminuer pour d'autres choses. Concernant les frais d'études, il rappelle que, ayant participé à plusieurs commissions, il a été dit, comme dans d'autres commissions, qu'ils ne voulaient plus d'études, mais du concret. Toutefois, pour pouvoir sécuriser ce tracé pour les écoliers et la population, ce n'est pas si simple, car il y a de nombreux organismes différents à contenter, et il faut coordonner tout cela. Malheureusement, cela coûte de l'argent. La réponse de la Présidente de la CoFin va également dans le sens qu'en 2027-2028 et les années suivantes, d'autres mesures seront prises. M. FAVRE comprend le but de l'amendement, mais il enjoint de le refuser.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, indique très clairement que, non seulement pour le vœu N° 3, mais aussi pour les vœux N° 1 et 2, la Municipalité s'engage à les réaliser. En effet, elle a eu, au sein de la commission, plusieurs discussions concernant ce crédit-cadre, les affectations, et où mettre le curseur. Elle a indiqué deux choses : la première, l'urgence de mettre un coup d'accélérateur sur toute une série de domaines et la deuxième, c'est qu'elle est très attentive aux possibilités de subventionnement et de subventions supplémentaires. Autrement dit, lorsque le Canton ou la Confédération ouvre des subventions, il vaut la peine de changer de plan de base pour réorienter ses actions. C'est une des souplesses que permet ce plan climat.

Concernant l'amendement de Mme la Conseillère A. HERTIG, M. MONTANGERO précise deux choses : d'abord, lors du précédent préavis, il avait été demandé non seulement des études, mais aussi la réalisation d'actions. Ces actions ont été faites, notamment dans le cadre de l'opération « Biodiversité Aigle ». Ces mesures se sont vues, elles ont suscité des discussions, mais ont apporté des améliorations au niveau de la biodiversité. Il en va de même pour les plantations d'arbres, qui ont une incidence très forte sur la canopée.

Concernant les études demandées, M. le Municipal précise qu'elles sont nécessaires et permettent aussi d'apporter des améliorations en matière de Co2. Il cite trois exemples de ce qui avait été demandé dans l'amendement : le plan de mobilité pour la commune. Il permet de réduire le nombre de véhicules polluants ; moins de véhicules signifie moins de places de parc nécessaires. Cela pourrait également inciter les employés communaux à utiliser davantage les transports publics ou le vélo et à revoir certaines habitudes de travail de certaines personnes. M. MONTANGERO souhaite saluer le fait que le service de conciergerie soit désormais doté d'un vélo électrique cargo pour transporter le matériel nécessaire, se passant ainsi d'une voiture. Cela veut dire qu'il y a une volonté d'exemplarité de la part de la Commune et qu'il y a passablement de choses qu'elle peut faire. Ce plan de mobilité en est une, tout comme le plan de mobilité scolaire. Il enjoint donc à voter le préavis tel que proposé, avec l'engagement ferme de respecter scrupuleusement le vœu de la commission. Il ajoute que la Commune a déjà augmenté le curseur en ce qui concerne la canopée.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## Vote sur l'amendement de Mme Anny HERTIG

**L'amendement est refusé à la majorité des membres présents (NON : 36 // 10 OUI // 4 abstentions).**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Jean-François SCHNEGG, Président**, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 42 – NON : 3 – 5 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis 2024-08 du lundi 6 mai 2024, relatif à une demande de crédit-cadre pour la mise en œuvre du Plan climat aiglon pour la période 2024 à fin 2026 ;
- | **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide**

1. D'adopter le Plan climat aiglon ;
2. D'accorder à la Municipalité le crédit-cadre nécessaire de CHF 800'000.- TTC pour la réalisation de mesures en faveur du climat telles que décrites dans le présent préavis ;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 800'000.- le moment venu, aux meilleures conditions ;
4. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Réchauffement climatique : et si nous plantions des micro-forêts ? » de Mme Marie-Dominique Genoud-Champeaux, pour le groupe PSA ;
5. De prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat « Pour la création d'une ou de pépinière (s) urbaine (s) et l'entretien du parc forestier urbain » de M. Alexandre Favre, pour le groupe PLR ;
6. De porter au budget 2025 le montant nécessaire à l'engagement d'un-e Délégué-e au Plan climat communal à 100%.

## **2.3 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2024-09 DU LUNDI 6 MAI 2024, RELATIF À L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE CHF 1'895'000 POUR LA PARTICIPATION À LA CRÉATION DE GRADINS ET DIVERS AMÉNAGEMENTS DANS LA SALLE OMNISPORT DU FUTUR GYMNASE DU CHABLAIS**

Mme Denise **LATTION** (PLR) donne un résumé du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne l'avis de la CoFin qui soutient, à la majorité de ses membres, les conclusions du préavis et du rapport.

Mme Anne **CROSET** (EA), en tant que membre de cette commission, avait demandé en séance à M. le Municipal F. COTTIER d'avoir l'assurance que les opposants au PAC étaient satisfaits du compromis, négocié lors des séances avec la Municipalité. Il avait garanti que c'était le cas. Dès lors, elle ne comprend pas très bien la teneur du courrier que le Président a reçu. Qui sont les signataires, sont-ils parmi les opposants ou pas ?

**M. le Président** répond que les signataires sont les membres de l'association de défense des intérêts des

habitants du quartier Petit-Chêne – Grand-Chêne, avec pour adresse, M. Pascal Pahud, résident du Petit-Chêne à Aigle.

Pour M. Fabrice **COTTIER**, Municipal, ce courrier mérite une explication. Dans un premier temps, la Municipalité est surprise de recevoir ce courrier, car selon le document qu'il a sous les yeux, lors de la séance du 11 janvier 2024 avec les mêmes opposants qui se sont manifestés par ce courrier, la Municipalité avait fait une présentation de tous les éléments qu'elle souhaite concilier avec eux. Dans cette présentation et dans le procès-verbal qui en ressort, il était bien mentionné que des manifestations sportives pourront également être organisées selon les normes. Ces manifestations peuvent accueillir un maximum de 300 spectateurs. Le procès-verbal n'a pas donné lieu à des contestations à ce sujet. Il ne sait pas pour quelles raisons cela sort maintenant en voyant le préavis. Mais il avait été bien mentionné dès le départ que des manifestations pouvaient avoir lieu avec 300 personnes, le préavis, ainsi que le rapport de commission le mentionne aussi. Il ne voit pas d'où viennent les objections des opposants à ce sujet maintenant, mais la Municipalité part du principe qu'ils ont été avertis. Ils ont retiré leurs oppositions et ne peuvent pas revenir là-dessus. Il y a des procès-verbaux qui ont été signés également avec leurs avocats.

Mme Anny **HERTIG** (EA) n'est pas du tout dans les mêmes dispositions que la commission. Elle est profondément, radicalement choquée, parce qu'elle considère comme une trahison absolue à l'égard des habitants de ce quartier. Elle est choquée du contenu de ce préavis, elle est choquée, après tout ce qui s'est passé, qu'on ait l'idée de vouloir organiser des manifestations, avec des déplacements en véhicules, à des horaires qui laissent prévoir une deuxième Planchette. Elle souhaite rappeler chacun des termes de la lettre lue par le Président. Elle ne sait pas ce que ces gens ont fait de mal, ils ont investi toute leur vie pour habiter correctement, calmement à quelque part. Elle trouve absolument inadmissible de vouloir leur affliger des choses pareilles. D'autre part, elle trouve que ce projet n'est pas en conformité avec un plan climat. Normalement, on ne devrait déjà pas prendre un véhicule pour aller faire du sport, mais prendre un véhicule pour aller en regarder, au milieu d'un quartier de villas, c'est encore pire. Ensuite, aussi bien le rapport de la commission que le préavis écrivent le mot « opportunité ». Effectivement, c'est un projet, un préavis d'opportunité. C'est quelque chose qui coûte deux millions et la Commune n'en paie que CHF 400'000.-. À nulle part, ni dans le préavis, ni dans le rapport de commission, elle ne voit poser la question de la nécessité de ces équipements. La salle du gymnase ne fait que 250 m<sup>2</sup> de plus que la salle de gym des Dents-du-Midi. Ce n'est rien du tout. Elle ne voit pas pourquoi, alors qu'il y a déjà des équipements nécessaires et que les sociétés locales affirment qu'il y a en général 150 personnes, il faut acheter des infrastructures promises d'abord pour 450 personnes, mais que le système de sécurité ne permettra d'en accueillir que 300. À ses yeux, cet investissement n'est pas nécessaire. D'autre part, il semble que la charte d'utilisation devrait être connue. À l'exemple d'Echallens qui a signé une convention, on peut imaginer qu'ils ont aussi une charte d'utilisation. Troisièmement, il faut peut-être penser à l'entretien futur de ces installations et des infrastructures avec une implication Canton et Commune. Par ailleurs, elle trouve que ces infrastructures constituent un doublet, mais vraiment un doublet avec tout ce qui vient d'être fait aux Dents-du-Midi, tant au niveau des équipements sportifs que des toilettes. Pour Mme HERTIG, l'argument moralement pertinent, est la trahison à l'égard des habitants.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) est également choqué par ce préavis, mais pas pour les mêmes raisons que Mme la Conseillère A. HERTIG. En refaisant l'historique des différentes demandes des sociétés locales et de l'utilisation des salles de sports, il rappelle qu'il faisait partie de la commission qui a œuvré sur la réfection de la salle Planchette. À ce moment-là, il avait été émis le souhait de créer les 250 m<sup>2</sup> manquants pour avoir une véritable BD6, mais il avait été répondu que cela n'était pas nécessaire, car il y aura l'EEG qui viendrait par la suite. Aujourd'hui, on sait qu'avec l'EEG, le sport y est interdit, à l'exception de la boxe et du ping-pong. Et maintenant, il y a cette salle du gymnase tant attendue. Quand il voit à présent que des gradins sont prévus pour 150, maximum 300 personnes, il avoue l'avoir un peu en travers de la gorge. Il n'y a aucune possibilité pour une société locale d'organiser une manifestation de leur discipline à l'échelle cantonale, nationale ou internationale, sachant que l'utilisation du Centre Mondial du Cyclisme est quasiment impossible ou trop coûteuse pour organiser quelque chose. Il pense avoir été un peu trahi par les dernières municipalités qui ont œuvré sur ces différentes études. Il rejoint Mme HERTIG sur le point de savoir à quoi bon mettre autant de gradins ; mettre 450 places et que de toute manière, sur le plan sécuritaire, seules 300 peuvent être utilisées. C'est la porte ouverte pour que les sociétés locales utilisent les 450 places et se retrouvent hors la loi à chaque manifestation ou occasion. En plus de cela, il n'a pas vu dans le préavis, ni dans le rapport, de locaux pour le matériel, que ce soient des armoires, des box, etc., tout comme une éventuelle buvette, puisque lorsqu'on

organise une manifestation, on peut s'attendre à pouvoir vendre quelques boissons. Personnellement, en ce qui concerne les habitants du quartier qui sont opposés à ce qu'il y ait des manifestations, il ne sait pas quelle sera l'issue de tout cela, mais en ce qui concerne la galerie, 130 places sont largement suffisantes. Il ne voit pas pourquoi il faudrait prévoir des gradins pour 300 personnes supplémentaires.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) souhaite clarifier un certain nombre de points. Dans cette histoire, il semblerait que le maître de l'ouvrage et propriétaire de ces gradins soit l'État. Il se réfère au préavis 2013-06, dans lequel il y avait eu une participation pour la réalisation d'un passage à niveau par les TPC. Le montant qui avait été annoncé pour les travaux était d'environ CHF 500'000.- et les TPC demandaient une participation de CHF 220'000.- à la Commune. Ces CHF 220'000.- étaient une somme unique versée, ce qu'il appelle une participation. C'est-à-dire que le maître d'ouvrage reste les TPC, celui qui a tout le risque de la construction, de l'exploitation et il demande à la commune une participation. Le montage ici est un peu curieux, car d'un côté, il y a un maître d'ouvrage qui est l'État et de l'autre, la commune qui donne une participation. Mais celle-ci est encore soumise à des subventions qui viennent de l'État d'une part et d'une fondation. Il y a des risques que ces subventions ne soient pas l'équivalent du montant donné à la Commune. Il ne comprend pas pourquoi il n'y a pas un montant à payer net, plutôt qu'un montant de CHF 1'800'000.- dans lequel des choses sont souscrites, qui manifestement ne sont pas encore acquises à l'heure actuelle.

Sur les différentes interventions, M. Fabrice **COTTIER** estime qu'il faut arrêter de parler de trahison envers les riverains. Il y a eu des mises à l'enquête, ils ont été consultés, ils ont eu des avocats avec lesquels ils ont pu traiter, des négociations ont été faites et ils ont retiré leurs oppositions. Il ne faut donc pas appeler cela une trahison. Il invite Mme la Conseillère A. HERTIG à consulter les sociétés sportives pour savoir si elles ont suffisamment d'heures de salles sur la commune pour pouvoir s'entraîner. Elle serait surprise de leur réponse. Pour répondre à M. le Conseiller M.-O. DRAPEL, il y a bien un local matériel, bien que cela ne soit pas clairement mentionné sur les plans. Il y aura effectivement un local matériel dédié spécifiquement aux sociétés sportives, un local de 30 m2 dans un premier temps et des possibilités seront faisables dans le cadre des locaux des écoles pour stocker du matériel. Il y aura une cafétéria ainsi qu'une buvette qui seront mises à disposition ou en location.

Pour répondre à M. le Conseiller Ph. BELLWALD, ce type de financement incluant des subventions allant jusqu'à 60% n'existe pas jusqu'à présent. Il y a des garanties écrites de la part du Canton. Tous les gymnases actuels ont eu les mêmes soucis : les écoles post-obligatoires ne souhaitent pas mettre des gradins dans leur salle de gym parce qu'ils n'en ont pas l'utilité. M. COTTIER estime que ce gymnase et cette salle de gym présentent un véritable intérêt public, financé avec de l'argent public et en tant que commune et population, on se doit de permettre aux concitoyens et contribuables de profiter de cette salle, malgré le coût, car c'est une vraie opportunité d'avoir une salle qui permette d'accueillir différentes sociétés sportives. On peut débattre sur le fait que 130 places soient suffisantes ou pas, mais il y aura suffisamment de sociétés sportives à Aigle qui sauront en profiter. La Municipalité voudrait simplement mettre cela à disposition des sociétés sportives locales et encore une fois, la Commune n'est pas le constructeur de ce gymnase ; elle essaie d'améliorer la construction pour sa population.

Pour bien comprendre, M. Philippe **PASCHE** (PLR) demande si le retrait des oppositions par le groupe d'opposants a bien été fait, s'il a bien compris, aux conditions énumérées dans le rapport de Mme la Conseillère D. LATTION aux pages 2 et 3. À savoir d'une part, les conditions d'utilisation extérieures, avec des horaires indiqués, et d'autre part, que la salle de sport sera accessible tous les soirs de la semaine jusqu'à 22h00, ainsi que les week-ends. Il demande si ces conditions énumérées ici sont bien celles intégrées dans la convention de retrait d'opposition. Par rapport au mot « trahison » qui a été dit, il ne voit pas ce qui permet d'évoquer ce mot ici.

M. Fabrice **COTTIER** répond que la convention et le retrait d'opposition sont conditionnés à ces conditions-là. La salle de sport est incluse dans la convention, avec les horaires spécifiques pour la salle de sport et pour les terrains de sport extérieurs, ainsi que les gradins.

M. Philippe **KAPPELER** (EA), s'il a bien compris M. le Municipal F. COTTIER, remarque un manque de salles de sport et de gradins, mais ce sont, pour lui, deux choses différentes. Ce soir, on ne parle pas des salles de sport qui sont déjà acquises, mais uniquement des gradins. Il n'a pas bien écouté les horaires évoqués par les opposants, mais il lui semble qu'ils ne sont pas tout à fait les mêmes. En tous les cas, les riverains ont déjà

accepté de retirer leurs oppositions. Personnellement, il pense qu'il vaudrait mieux aller dans leur sens, plutôt qu'alourdir la situation en multipliant les manifestations supplémentaires. Il souhaite juste avoir un rappel des détails des horaires mentionnés dans le courrier des riverains.

**M. le Président** relit les horaires : de 7 à 17 h en semaine sur un terrain trois fois plus petit que celui du gymnase de Burier. C'est la seule mention qu'il y a.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) rapporte un autre avis de la part des opposants : on leur a demandé de retirer les oppositions et qu'une fois retirées, on leur montrerait la convention. Les avis divergent donc à ce sujet. C'est très dommage, car par rapport à d'autres situations, comme le gymnase de Burier, on protège les habitants du quartier. De plus, ce n'est pas une zone villas, mais des petits locatifs. On les protège plus qu'à Aigle où c'est une zone villas. Cela va contribuer à la dégradation du standing de cette zone et c'est un appauvrissement du quartier.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, ajoute qu'il ne faut pas mélanger les termes, car cela sème un peu la confusion. Il existe deux sortes d'éléments dits « conventionnés ». Le premier est lié à la mise à l'enquête du gymnase pour son permis de construire, qui incluait une salle et des gradins. Les plans ont été vus et connus et il garantit que les opposants les ont examinés de manière minutieuse, y compris avec leurs avocats. Après plusieurs échanges, discussions et séances de conciliation avec toutes ces personnes, un retrait d'opposition a été convenu. Une convention a donc été établie entre les opposants, l'État et la Municipalité pour ce retrait d'oppositions, moyennant un certain nombre de conditions qui sont explicitées ici, notamment les horaires. Il précise d'ailleurs que ces horaires sont prévus d'être réévalués, en particulier pour les terrains de sport extérieurs. Des analyses liées aux bruits seront effectuées et tous les six mois, une réévaluation aura lieu pour déterminer si les jours et heures définies respectent les normes en termes d'ordonnance sur le bruit. Cette convention a été validée et signée en pleine connaissance de cause par les trois groupes d'opposition, avec leurs avocats. M. le Syndic peut assurer que les échanges ont été intenses ces derniers mois à ce sujet. Il est complexe à entendre que certains reviennent aujourd'hui, comme si c'était une surprise que la salle avait des gradins. Cela a été précisément discuté, mentionné dans la mise à l'enquête avec les horaires et les possibilités de manifestations. Tous ces éléments ont été précisés.

Ensuite, une autre convention est en discussion avec l'État de Vaud : il s'agit précisément de la convention d'utilisation. L'engagement pris par la Municipalité est que cette convention, une fois validée et signée avec l'État de Vaud, sera mise à disposition des riverains pour vérifier que les éléments convenus avec eux, y sont réellement reportés. Quand la Municipalité s'engage sur quelque chose, elle s'y tient. Il pense qu'il est urgent d'attendre pour finaliser cette convention, car aujourd'hui, des montants de location sont articulés, prévus pour les salles cantonales, qui seraient à la charge de la Commune. Cela se discute, se négocie et s'échange, puisqu'il y a une participation à ce projet.

La presse du jour a annoncé aujourd'hui, que le Conseil d'Etat a proposé son contre-projet à l'initiative « pour une politique sportive et ambitieuse », qui mentionne précisément la gratuité des salles publiques étatiques aux associations sportives. Si demain, la Commune a la chance de pouvoir bénéficier de la gratuité de cette salle, la convention permettra d'appliquer de nouvelles normes applicables par l'État, vraisemblablement à partir de 2026. La Commune est en train de réaliser un projet qui a été convenablement élaboré avec les riverains. La participation repose sur un montage particulier et innovant, qui n'a jamais été fait auparavant. Cela a été discuté en commission, où il a été expliqué pourquoi il n'est pas possible de verser la participation : simplement parce qu'il ne s'agit pas de la même caisse. Ce qui relève de la construction et de la facturation à la Commune pour la participation n'est pas décidé par les mêmes entités que pour le fond d'utilité publique. M. **DEVAUD** rappelle que l'État de Vaud alloue cinq millions par année dans le fond d'utilité publique. Après d'âpres négociations, la Municipalité a eu la chance et la confirmation qu'il y aurait une ponction sur ce fonds de la part de l'État, pour participation à la commune et le fond du sport qui y contribue aussi.

Il s'agit vraiment ici d'une opération gagnant-gagnant. Il a bien écouté Mme **HERTIG** et M. **DRAPEL**, et il explique qu'il faut comprendre la complexité d'avoir ce type de salle. En effet, avec 300 places, il ne sera pas possible d'organiser de grandes manifestations et de l'autre côté, il y a des volontés d'avoir des événements et de disposer de salles de sport publiques pour pouvoir pratiquer des entraînements, mais aussi pour pouvoir organiser la manifestation régionale de petite ampleur et où il y aurait la possibilité de pratiquer du sport avec

des manifestations d'importance cantonale, voire nationale, bien que ce ne sera pas le cas pour certains sports. Tout cela a été listé et présenté à la commission. La situation est bien comprise et il y a plutôt une grande satisfaction et une grande fierté de pouvoir aller chercher cette participation financière au niveau cantonal. À Yverdon, la salle cantonale ne compte également que 300 places dans les gradins et la commune a dû payer l'intégralité du coût, soit CHF 3'200'000.-. Aujourd'hui, la commune d'Aigle a la chance d'avoir cette participation.

Mme Denise **LATTION** relève une manifestation très positive de l'ensemble de la commission, ainsi que la rapidité avec laquelle celle-ci s'est manifestée, le tout dans une bonne ambiance. Pour rappel, la charge pour la commune serait de CHF 473'750.-. Toute la commission a estimé qu'il s'agissait d'une opportunité et qu'il fallait aller dans ce sens pour pouvoir profiter de ces gradins et de cette infrastructure, afin de ne pas avoir de regrets plus tard. Elle invite donc à soutenir ce rapport.

M. Marc-Olivier **DRAPEL** souhaite réagir à la question du nombre de spectateurs possibles dans la salle. Selon le rapport de la commission, les sociétés sont satisfaites, et il lui semble que la galerie de 130 places soit largement suffisante. Il se demande donc ce qui oblige le Conseil à voter ou à décider de créer ces gradins dès ce soir. Il serait possible de garder la place sur la galerie, d'autant plus qu'une lettre et des oppositions vont arriver en pleine figure. Cela vaut-il vraiment la peine de foncer la tête dans le guidon pour créer ces gradins, alors que les grandes manifestations de plus de 300 personnes ne sont pas possibles et que les sociétés locales sont satisfaites avec une capacité de 150 personnes ?

M. Grégory **DEVAUD** a participé aux échanges avec les architectes à Lausanne concernant cette thématique. Il faut savoir que la conception même du gymnase repose sur des travées de 4,5 mètres, la tendance aujourd'hui est d'avoir un modèle constructif par travée. Hier matin, il a signé le permis de construire qui prévoit une travée supplémentaire, ce qui amène ce surcoût pour cette extension. Il y a un besoin de l'État qui a tous les feux au vert, le crédit a été voté, le permis de construire a été obtenu et dès demain, il va finaliser ce plan pour confirmer les besoins en termes d'appels d'offres. Il est nécessaire de décider aujourd'hui s'il faut inclure cette travée supplémentaire. L'État ne le fera pas, et sans cette travée de 4,5 mètres supplémentaires, il ne sera plus possible d'installer des gradins de ce type-là.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**M. Jean-François SCHNEGG, Président**, donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à la **majorité des membres présents, (OUI : 33 – NON : 11 – 6 abstentions) le Conseil communal d'Aigle** :

- | **Vu** le préavis 2024-09 du lundi 13 mai 2024, relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 1'895'000.- pour la participation à la création de gradins et divers aménagements dans la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ; la réponse au postulat de Mme Denise Lattion (PLR) du 5 octobre 2023 intitulé « Gymnase du Chablais : situation et perspectives locales » ;
- | **Où** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- | **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. D'autoriser la Municipalité à financer les plus-values nécessaires à l'aménagement de gradins et divers aménagements au sein de la salle omnisports du futur gymnase du Chablais ci-dessus présentée et d'accorder un crédit de CHF 1'895'000.- ;
2. De déduire de ce montant les subventions octroyées par le Canton, à hauteur de 60% du montant ci-dessus, soit CHF 1'137'000.-
3. De déduire de ce montant l'éventuel soutien de Fondation du Fonds du sport vaudois, soit CHF 284'250.- ;
4. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 1'895'000.- le moment venu, aux meilleures conditions.

### 3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

Il était prévu une réponse à cette interpellation, à l'ordre du jour. Comme l'a rappelé initialement M. le Président, la Municipalité répond idéalement immédiatement ou au plus tard à la prochaine séance, aux interpellations ou questions des membre du Conseil. C'est un vœu mais pas une réalité ; il faudra attendre la séance du mois de septembre pour entendre la réponse à cette question.

### 4. MOTIONS DÉPOSÉES

RAS

### 5. POSTULATS DÉPOSÉS

RAS

### 6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

#### 6.1 INTERPELLATION DE M. PATRICE BADAN, AU NOM DU GROUPE UDC, INTITULÉE "A PROPOS DU RÉFÉRENDUM EN COURS (PRÉAVIS 2024-06)

**M. le Président** donne lecture de l'interpellation dont la teneur est la suivante :

« Comme je l'ai déjà dit lors du précédent Conseil, les commerçants et artisans veulent des garanties au sujet des places de parc dans le secteur de la rue Plantour. Pour eux, un minimum de 20 places dans cette rue est nécessaire, car elles sont à proximité immédiate de l'Hôtel-de-Ville et de certains commerces ; elles viendraient compenser en partie celles qui ont été supprimées sur la place du Marché et dans cette rue. En effet, le référendum a été lancé pour garantir ces places de parc à la rue Plantour. Je pense que si le Conseil adopte une résolution qui serait acceptée par la Municipalité, le référendum pourrait être retiré, pour autant que l'objectif d'au minimum 20 places soit atteint ».

La résolution est soutenue par le parti Socialiste et le PLR.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) rappelle que, pour pouvoir voter conformément au règlement, l'interpellation doit d'abord être développée, suivie d'une réponse de la Municipalité, ce qu'elle peut faire séance tenante. C'est seulement sur cette base qu'une résolution peut être proposée. Il souligne qu'il n'est pas possible de voter une résolution directement. Ce serait dommage, que si une discussion a lieu antérieurement à ce Conseil pour arriver à ce projet, de le compromettre dans le dernier virage pour une question de forme. Il insiste sur la nécessité de respecter scrupuleusement la procédure : l'interpellation de M. BADAN doit être développée, suivie d'une réponse, puis d'une résolution.

M. le Président déclare qu'il existe un dicton en latin "Omnia dolent, Ultima Necat" qui veut dire "Toutes blessent, la dernière tue ». C'est sa dernière et il ouvre la discussion sur cette interpellation.

Mme Anne **CROSET** (EA) est très ennuyée, car la question sur le référendum lui paraît être tout à fait importante. Mais il faut respecter le règlement du Conseil et selon l'art. 62, il n'est pas possible de voter une résolution, à moins de démontrer le contraire.

**M. le Président** a répondu aux personnes qui lui ont proposé ce texte cet après-midi qu'il trouvait le délai trop court pour en vérifier la légalité.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, indique que, s'il a bien compris les propos de M. le Conseiller Ph. PASCHE, lorsqu'une interpellation est déposée et développée, si la Municipalité décide de répondre séance tenante, le Conseil peut alors décider de déposer une résolution. Les enjeux sont d'importance. Aujourd'hui, la Municipalité a reçu cette interpellation, elle y répond, et cette réponse permettra ensuite de déterminer s'il convient ou non de développer une résolution.

Il complète la communication qu'il a faite en début de séance pour indiquer qu'à la suite des différents échanges informels et formels avec une délégation du comité référendaire, lors de la séance qui s'est tenue ce dernier lundi à 13h30, la Municipalité a, en fonction des discussions avec la table ronde politique, rendu une note de séance, ainsi qu'un certain nombre de documents et un plan permettant de discuter du sujet en termes de stationnement, puisque c'était, au final, la thématique principale de cette table ronde. La Municipalité a restitué ces informations aux représentants présents dans cette salle. Par ailleurs, elle a eu un échange et une discussion, d'abord avec le comité d'Aigle Cité, puis lors d'une séance le 20 juin dernier avec une trentaine de commerçants, ainsi que quelques représentants d'entreprises ou d'autres commerces membres d'Aigle Cité. Finalement, il semble y avoir une forme d'ouverture pour discuter spécifiquement de la thématique du référendum et de son effet bloquant sur les aménagements de l'Hôtel-de-Ville. À ce sujet, il rappelle que le préavis n'avait suscité aucune opposition de ce Conseil.

Il exclut volontairement de la discussion toutes les parties concernant les pétitions et initiatives, car il s'agit d'une discussion à part entière. Il y a d'ailleurs un certain nombre de points fort intéressants qui seront à développer dans le cadre de cette initiative si elle aboutit et qu'elle est déposée. Indépendamment de cela, lorsqu'il est demandé à la Municipalité de fournir un plan de stationnement et d'y revoir son règlement, ces thématiques devront être, de toute manière, abordées. Aujourd'hui, la partie référendum et les différents échanges ont conduit à envisager potentiellement une solution pour ne pas aller de l'avant avec le référendum. À la veille des vacances scolaires, il serait bien de trouver une solution à cette problématique. La Municipalité a formulé un accord précis au comité référendaire, qui allait dans le sens de la restitution interpolitique, avec un plan annexé de ce qui est légalement possible et pleinement de la compétence municipale, dans un calendrier proche, permettant la poursuite des travaux et incluant, à ce stade, huit places de parc : cinq places du côté de la place du Marché le long de la façade du bâtiment, jusque devant le périmètre de la parcelle privée communale. Ainsi que trois places sur un bout de la rue Plantour, devant le bas du Casino. Ceci est la proposition formelle que la Municipalité a éditée et transmise au comité référendaire. Puis, de fil en aiguille, cette thématique a été reprise par certains Conseillers communaux et le comité référendaire a indiqué attendre les discussions de ce soir pour faire un retour sur cette proposition d'accord. Il s'agit ici de la réponse de la Municipalité à cet instant précis.

M. Marc **TAVERNEY** (PLR) pense que tout le monde est d'accord sur le fait qu'Aigle doit avancer. Ce référendum a l'avantage de bloquer la situation et il invite l'Assemblée à faire tout ce qu'il peut pour aller de l'avant. C'est l'objectif et le Conseil a été élu par les citoyens pour cela. Il faut mettre de côté tout ce qui empêche d'avancer et rester unis pour trouver une solution permettant de continuer les travaux. Lors de la campagne de la première votation, il portait la casquette d'Aigle Avance et dans ce cadre-là, son comité s'est réuni et a transmis à la Municipalité ses propositions. Parmi ces propositions, il y avait précisément quatre endroits susceptibles d'imaginer des places de parc, puis finalement, dix à douze places de parcs supplémentaires dans le périmètre. Cela montre son envie d'aller dans la direction du comité référendaire, de trouver une solution et d'avancer. La situation actuelle n'arrange personne, tout le monde veut une place du Marché où chacun peut se réunir et passer de bons moments. Il faut faire en sorte que cela puisse avancer ce soir.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) est un peu surpris et il reconnaît qu'Aigle doit avancer, sauf qu'en 2019, des tables rondes participatives avaient déjà été organisées sur ce qui allait être fait du centre-ville. Cela fait

maintenant cinq ans et le projet a été présenté il y a quelques années et depuis là, personne n'a bougé. Le crapaud fou s'est présenté et là, ni les référendaires, ni les opposants n'ont sollicité la Municipalité pour demander d'intégrer des places de parc dans le projet. On attend un préavis sur lequel beaucoup de temps a été passé, beaucoup de discussions. Les commissions se sont engagées et ont travaillé péniblement dessus. Les frais engagés commencent à devenir conséquents et malgré cela, le Conseil se retrouve encore ce soir à discuter de la question des places de parc. Il remercie Mme la Conseillère A. HERTIG de sa proposition de mettre un budget pour la création d'une canopée au centre-ville, c'est bien, mais il rappelle que pour cela, un peu de terrain est nécessaire. Or, la présence de places de parc rend impossible la plantation d'arbres. De plus, Mme HERTIG a mentionné la possibilité de se rendre au gymnase à pied plutôt qu'en voiture, de la même manière, il est possible d'aller faire ses courses et ses achats à pied au centre-ville. M. ORIOL insiste vraiment sur ce point : lui aussi souhaite avancer, mais il constate que depuis des années, au lieu de progresser, on recule à cause de personnes qui ne prennent pas leurs responsabilités au moment où sont présentées les choses. Elles attendent d'être au pied du mur pour créer un blocus et de prendre les gens en otage. Aujourd'hui, il se sent véritablement pris en otage par ce référendum. Il rappelle qu'une réunion a eu lieu le 10 juin, à laquelle il a consacré du temps et il avait été convenu de se revoir au mois de septembre pour poursuivre les discussions autour de cette table ronde. Pourtant, on se retrouve avec un ultimatum, soit garder les places de parc, soit garder le référendum. Il ne comprend pas cette situation et se dit vraiment abasourdi. Il aimerait attendre la prochaine réunion de septembre pour continuer les discussions lors de la table ronde.

Mme Anne **CROSET** (EA) peut comprendre partiellement la colère de M. le Conseiller S. ORIOL. Toutefois, elle aimerait remettre le lancement de ce référendum dans un contexte plus large. La majorité des votants Aiglons s'est exprimée très clairement contre un projet de requalification de la place du Marché et de ses environs. Or, très peu de temps après la votation populaire, a été lancé le préavis dont il est parlé ici. Et quantité de gens ont eu l'impression que la Municipalité ne respectait pas la volonté populaire et essayait de renfiler, tranche par tranche, le projet rejeté de manière tout à fait démocratique. Elle pense que ce mécontentement explique en partie le lancement de ce référendum. Pour sa part, elle est enchantée si on arrive à une solution de consensus entre le comité référendaire de M. MASSY et la Municipalité, car très franchement, cette guérilla commence à lui casser les pieds.

M. Philippe **PASCHE** comprend la réaction de M. le Conseiller S. ORIOL. Mais la réalité est que si le référendum va jusqu'au bout, quelle que soit son issue, il faut s'imaginer que cela prolongera à longue échéance le chantier à Aigle. Ce ne sera plus « Aigle avance », mais « Aigle en chantier », et pour un moment. Le premier projet a été refusé, et il ne va pas revenir dessus. En ce qui le concerne, il ne se permettra pas de commenter les éléments décisifs ayant conduit à ce rejet ; le résultat est qu'il a été rejeté. La solution proposée ce soir, qu'il précise n'avoir découverte que trente minutes avant la séance, puisqu'il n'a pas participé à son élaboration, a le mérite de garantir que l'Hôtel-de-Ville sera accessible dans les délais prévus. Cela permettrait de terminer les travaux qui bloquent une partie du centre-ville, de valoriser le patrimoine, et de garantir que les revenus locatifs liés aux travaux effectués puissent être encaissés. Car si le bâtiment n'est pas accessible, l'ensemble du site sera difficile à exploiter et à mettre en location. Il pense qu'un certain nombre d'éléments et d'intérêts doivent être pris en compte. Sa position de base était claire : il était membre d' « Aigle avance » et soutenait fermement ce projet. Mais on vit dans une démocratie semi-directe et en l'occurrence, le souverain a parlé. Aujourd'hui, il s'agit d'éviter un blocage. Pour sa part, il ne fait pas partie de ceux qui contestent et critiquent l'exercice des droits politiques, démocratiques ou juridiques existants, car ils font partie de l'ordre juridique. Il pense que ce n'est pas ce débat qu'il faut mener. Il souhaite simplement demander à l'interpellateur M. Patrice BADAN, de reformuler sa résolution. En effet, tel que le texte est formulé et transmis au Conseil, il n'est, à son sens, pas recevable, dans la mesure où il donne des ordres et engage le Conseil communal. Par contre, il propose de reformuler en disant « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité entreprenne toutes les démarches utiles en vue de conclure les discussions menées avec le comité référendaire...* » conformément au sens du texte tel que formulé dans la résolution. M. PASCHE estime que si une résolution doit être votée, ce ne peut être que celle-ci, en faisant référence à ce que le Conseil souhaite que la Municipalité fasse, et non en affirmant que le Conseil accepte la création de cette place, car ce ne relève pas de sa compétence. Il faut être sérieux jusqu'au bout et éviter de faire une sortie de virage au dernier moment, juste pour une question de forme ou pour aller trop vite.

Mme Brigitte **ROULIN** (PSA) souligne une fois de plus que le Conseil a la possibilité de faire en sorte qu'un blocage se libère, de faire avancer un chantier qui a déjà trop duré et qui, pour la population, ne peut pas continuer ainsi. Cet Hôtel-de-Ville, si tout va bien, accueillera les employés au mois de novembre. Mais que

verront les Aiglannes et Aiglons qui voudront se rendre dans les bureaux ? Ils verront un chantier, sans accès, donnant l'impression que le Conseil ne prend pas les décisions quand il faut et qu'il n'écoute pas la population non plus. Aujourd'hui, ce même Conseil a la possibilité de faire en sorte, même si tout le monde n'est pas d'accord sur le fond, d'accepter des places de parc supplémentaires, parce qu'il écoute les commerçants, la population, et il veut trouver des solutions pour avancer, parvenir à des consensus et enfin passer à autre chose. Ensuite, bien entendu, il y aura la possibilité de discuter, au mois de septembre, de la suite du projet, ce qui est encore un autre débat. Mais aujourd'hui, elle encourage vraiment à essayer, tous ensemble, de trouver des solutions pour avancer.

M. Louis **GOY** (les Verts) souligne que ces chantiers durent et vont durer, d'autant plus qu'il a été aussi décidé de transformer la rue du Midi. Actuellement, c'est la rue du Rhône qui est concernée et que cela plaise ou non, ces chantiers ne seront pas terminés d'ici au 31 décembre 2024. Le nouveau cheminement de la rue du Midi, qui, à sa connaissance, sera aussi en zone 20 comme la rue du Rhône, aboutira sur un nouveau parking de vingt places. Les automobilistes devront traverser une zone 20 pour atteindre un nouveau parking qui n'était pas du tout prévu. Il faut voir ici une incohérence générale qui commence à prendre l'eau. À ce titre-là, il faut remettre la rue du Midi, voire la rue du Rhône en zone 30, sinon il sera trop compliqué pour les voitures d'accéder à ce futur parking. De plus, le Conseil a voté ce soir un plan climat, et ces dernières semaines ont témoigné de nouvelles météo. Il faut faire en sorte que les sols, même au centre-ville, puissent absorber le plus d'eau possible, ce qui ne sera certainement pas le cas en construisant des parkings.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR), ancien membre du comité « Aigle avance », estime qu'il est important de comprendre qu'un compromis a été trouvé. Un compromis à la sauce helvétique : un côté voulait zéro place, l'autre en voulait vingt et en bons Vaudois, on a coupé la poire en deux. Sans plaisanter, vingt places supplémentaires avaient été demandées, tandis que du côté d'« Aigle Avance », aucune place en plus n'était demandée, sans compter les places de l'Armée du Salut. Le fait d'avoir coupé la poire en deux lui convient assez bien, et il pense que ce soir, le Conseil a la possibilité de signer une paix des braves, où chacun a fait un pas dans la bonne direction pour se rejoindre un peu. Bien qu'il ait signé la résolution, il souhaite une seule chose, c'est que cette paix des braves soit durable, car cela est important pour le plan climat et la durabilité. Si cette paix des braves établie ce soir pouvait durer et que la suite des opérations se déroule de manière sereine, sans blocage, ce sera vraiment au bénéfice de la population. Pour M. FAVRE, ce soir, il faut signer cette paix des braves et espérer que chacun entende qu'elle doit véritablement être durable.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) rappelle à son préopinant que la paix des braves a déjà été signée en 2018, lors du préavis de Chevron, et que par la suite, il a été vu des personnes qui s'étaient aussi engagées à se contenter de ces nombres de places. Il rappelle également à Mme la Conseillère B. ROULIN que le Conseil n'est pas en train de débattre des conclusions d'un préavis, mais bien d'une interpellation, laquelle interpelle la Municipalité sur un fait relevant de son administration. M. le Syndic G. DEVAUD a bien su y répondre et il l'encourage à continuer les discussions avec les référendaires, afin de trouver une solution pour débloquer la situation actuelle. Quant à voter une résolution, à part servir la soupe et donner une vitrine aux référendaires, M. VACHERON ne voit pas en quoi cela peut servir, car ce genre de vote n'a absolument aucun aspect contraignant. De plus, il rappelle que le Conseil a voté en faveur du préavis lors de la dernière séance. Il ose espérer qu'il n'est pas composé de girouettes et qu'il saura rester fidèle à son dernier vote.

M. Sylvain **ORIO**L revient sur les propos de M. le Conseiller A. FAVRE, notamment en ce qui concerne les discussions autour de ce projet. Il a beaucoup été question de discussions et de conciliations. Cependant, depuis le 10 juin, personne ne l'a interpellé par rapport à ce qui pouvait être fait. Il est sorti d'une réunion et personne ne l'a contacté pour voir ce qu'il était possible de discuter. Quand on parle de discussion, il est essentiel d'avoir un échange, une écoute mutuelle, et non pas d'avoir des portes fermées et juste une façade. Il appelle donc à des discussions sincères.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) soutient l'intervention de Mme la Conseillère B. ROULIN pour se mettre tous ensemble. Aujourd'hui, le centre-ville est en train de mourir sur le plan commercial. Est-ce qu'il faut continuer à laisser la ville mourir ? Que ce soit un peu plus ou un peu moins de places de parc, il faut réfléchir à la chose ensemble et trouver un compromis. Tout le monde en ressortira gagnant en évitant des travaux trop longtemps. Si les commerces ont besoin de quelques places supplémentaires, accordons-les pour le bien du centre-ville.

M. Philippe **BELLWALD** (EA) rappelle que lors du Conseil du 18 avril dernier, M. le Syndic s'est exprimé suite à la votation du 7 avril et a proposé une feuille de route en dix points. Aujourd'hui, il souhaiterait savoir comment s'insère cette convention dans cette feuille de route. Il demande comment la Municipalité voit les choses, si des points vont tomber ou être amendés.

M. Grégory **DEVAUD** répond que la Municipalité attend la discussion sur sa réponse à cette interpellation et considère qu'il n'y a pas encore eu de dépôt formel d'une résolution. Une fois fait, il pourra donner quelques indications supplémentaires. Sur la question de M. le Conseiller Ph. BELLWALD, il indique qu'un certain nombre de processus qui ne touchent pas que ce secteur-là, vont se poursuivre, notamment sur la thématique des revêtements, de la gestion de l'eau, et sur les circulations dans la partie Chevron. Ainsi, l'ensemble du périmètre devra faire l'objet d'une deuxième table ronde et de nombreux échanges à ce sujet. Dans cette feuille de route, il mentionnait des étapes à suivre après septembre, avec la possibilité d'avoir un consensus sur un projet révisé dès ce mois de septembre. Cela permettrait d'aller de l'avant, de l'adapter en fonction du reste du périmètre et de l'examen préalable que la Commune devrait recevoir. Ensuite, il y aura une nouvelle mise à l'enquête pour tout le reste du périmètre, puis de le soumettre au Conseil puisque cela fait partie de la procédure, qui validera le plan, le financement et de valider d'éventuelles levées d'oppositions. La Municipalité suit le schéma prévu. Avec cette convention, la seule différence est qu'elle fige pour un temps l'intégration immédiate de ces places de parc. Par contre, elle devrait de toute manière, pour une partie d'entre elles, être réintégrées dans le projet suivant, en partant du principe que le Conseil vote une résolution, mais le projet devra être mis à l'enquête. Il y a un certain nombre d'écarts entre ce qui est demandé et ce qui est possible d'être fait tout de suite.

**M. le Président** cède temporairement sa place à M. Jean-François CROSET, vice-Président, afin de prendre la parole.

M. Jean-François **SCHNEGG** s'exprime en ces termes :

« Comme médecin, je déplore que l'on augmente la circulation en ville, accroisse la pollution, que l'on augmente le risque d'accidents, qu'on augmente les bruits dans cette ville, sous prétexte d'une mobilité que l'on pourrait très bien adopter à pied ou en vélo. Comme Vert, je m'inquiète le soir où on vote un plan climat, que l'on prenne des mesures contradictoires et opposées en regard du réchauffement climatique. On a eu des événements extrêmes le week-end passé, mais tout le monde s'en fout. Comme père, comme mari, comme grand-père, je déplore que l'on banalise ou qu'on dévalue la situation en supprimant des lieux de rencontre, de sécurité ou de sociabilité. Comme démocrate, je suis inquiet, parce que cela signifie qu'on ne fait pas confiance au peuple. Cela signifie qu'on ne fait pas confiance au vote qui sortira de ce référendum, si ce référendum aboutit, et je ne pense pas que les événements nous donneront tort si on donne raison au peuple. Les alliances avec les opposants pour qu'ils se calment, en désavouant son vote, en trahissant la Municipalité, pourtant émanation du Conseil, m'inquiètent. Je suis pour la paix – oui, la conciliation – oui, le dialogue – oui, le consensus - oui, mais pas pour le dictat. Je ne vais donc pas voter oui, si jamais je pouvais voter ».

M. Jean-François **CROSET** rend la présidence à M. Jean-François SCHNEGG.

M. Philippe **PASCHE** tient à souligner, et peu importe le vote de ce soir, l'importance de respecter le règlement du Conseil communal. Il cite l'article 28 : « *Lorsque le Président veut parler comme membre du Conseil, il se fait remplacer à la présidence par l'un des vice-présidents, il ne peut reprendre la présidence qu'après la votation du point en discussion* ». Il appartient dès lors au vice-Président de poursuivre les débats. M. PASCHE se dit navré d'être pointilleux sur ce point, mais rappelle que pour arriver à une solution, il est essentiel de respecter au minimum les formes du propre règlement du Conseil, puisque c'était le souhait exprimé par le Président en début de séance.

La discussion se poursuit :

M. Patrice **BADAN** (UDC) donne lecture de la résolution :

### **Résolution** :

Le Conseil Communal soutient la proposition faite par la Municipalité au comité référendaire, mais avec les dispositions suivantes : pour autant que le comité référendaire retire le référendum en cours (préavis 2024-06) et qu'une convention soit signée avec la Municipalité, le Conseil Communal soutient la création de sept places de parc entre le restaurant du Marché et la Tour des Pompiers + trois places de parc devant le Casino. Les dix places de parc devant l'Armée du Salut sont conservées et pérennisées, notamment avec une inscription au Registre Foncier. La durée de stationnement dans le secteur de la rue Plantour est fixée dans un premier temps à une demi-heure ; à l'issue de l'initiative, il sera étudié la possibilité d'allonger la durée de stationnement à 1 heure. Par contre, le stationnement y est libre de midi à 13h30. Les terrasses des commerces se trouvant sur le domaine public sont maintenues et pérennisées.

M. Grégory **DEVAUD** expose la position de la Municipalité. Poursuivant son intervention précédente, il croit que, sur l'état d'esprit, il est possible d'être d'accord avec cette volonté exprimée lors d'un certain nombre d'échanges et de discussions. Pas plus tard que cet après-midi, il a passé deux heures avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes, le Voyer et l'inspecteur de signalisation. Pour ne rien cacher, il doit présenter cette hypothèse déposée ce soir concernant l'applicabilité même de ces places de parc. Il faut savoir que l'indication qui a été donnée par la Municipalité, à savoir que le maximum possible, légal, immédiatement de sa compétence, se limitait aux huit places évoquées tout à l'heure. Mais elle va insister sur la recherche de solutions dans le secteur. Il est bien question de 5 + 3, les 10 autres étant celles situées devant l'Armée du Salut. Tout le reste est subordonné à d'autres procédures, telles que la mise à l'enquête, puisqu'il s'agit de domaine privé, de publication, etc. La Municipalité, sans gaité de cœur, peut ne pas s'opposer, entendre et soutenir le renvoi de cette résolution, avec les conditions posées. Cependant, elle pose tout de même quelques éléments de réserve. C'est en cela qu'il poursuit la discussion avec M. BELLWALD, c'est que s'il peut y avoir réalisation rapidement et immédiate de ces places de parc, le processus continuera. Plus tard, la Municipalité soumettra à l'examen préalable, le plan complet de la rue du Rhône, la rue du Midi et la rue Plantour, intégrant les dix places de parc. Ce plan fera l'objet d'un examen au préalable de la part du Canton, et la DGMR lui a indiqué que, selon leur avis, cela ne poserait pas de problème. Il est donc de la responsabilité de la Municipalité d'indiquer que, si elle prend un engagement dans le cadre de ses compétences aujourd'hui, cela ne veut pas dire que demain, s'il y a des oppositions sur un certain nombre de places par rapport à du droit privé, elle puisse tenir cet engagement ferme et solide. La réalité est que les cinq places sont déjà existantes et publiées. Les deux supplémentaires demandées devant l'ancien kiosque ne sont pas encore légalisées et devront l'être au moyen d'une mise à l'enquête qui devrait intervenir d'ici à la fin de l'année ou début de l'année prochaine. Dans l'intervalle, la Municipalité peut s'engager à réaliser ce dispositif, mais cela sera subordonné par un nouveau permis de construire à la fin de ces travaux. C'est avec ces réserves-là qu'elle peut soutenir cette démarche, continuer dans le sens évoqué par les uns et les autres, poursuivre les discussions pour finaliser l'accord visant à débloquer la situation et donc un retrait du référendum. Toutefois, il est important de donner ces indications. La Municipalité poursuivra la volonté du Conseil, mais elle n'est pas compétente pour certains aspects et ceux-ci ne dépendent donc pas d'elle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **VOTE DE LA RESOLUTION DE M. P. BADAN :**

**La résolution est acceptée à la majorité des membres présents (OUI : 36 // NON : 8 // 6 abstentions).**

## **7. ELECTIONS :**

- | DU PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL**
- | DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL**
- | DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL**
- | DES SCRUTATEURS ET DES SCRUTATEURS SUPPLÉANTS**

M. Bruno **BERSIER** (PLR), selon l'art. 12 du règlement du Conseil communal, demande que le vote pour l'élection du Président et du vice-Président se fasse à bulletins individuels secrets. Il précise qu'il n'est mentionné nulle part qu'un nombre minimum de Conseillers doit soutenir sa proposition. Il demande donc la mise en application de cet article.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) rappelle que cet article précise aussi que lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Dès lors, elle demande s'il y a une deuxième personne qui se propose à la présidence.

**M. le Président** comprend les propos de Mme la Conseillère C. KRÜMEL, mais reconnaît que M. le Conseiller B. BERSIER a le règlement pour lui.

M. Bruno **BERSIER** insiste sur le fait que le règlement indique que l'élection « peut » s'opérer tacitement, mais ce n'est pas une obligation.

#### Président

M. Marcel-Jacques BACCA (EA) propose la candidature de M. Jean-François **CROSET**.

51 bulletins distribués

50 bulletins valables

1 bulletin nul

23 voix M. Croset

14 bulletins blancs

13 voix éparses

**M. Jean-François CROSET est élu Président pour l'année 2024-2025 à la majorité des membres présents.**

#### Premier vice-Président

M. Alexandre FAVRE (PLR) propose la candidature de M. Jacques **VACHERON**.

51 bulletins distribués

49 bulletins valables

2 bulletins nul

39 voix M. Vacheron

3 bulletins blancs

7 voix éparses

**M. Jacques VACHERON est élu vice-Président pour l'année 2024-2025 à la majorité des membres présents.**

### Deuxième vice-Président

M. Roberto FUCILE (ALT) propose la candidature de M. Cyril **ZOLLER** qui est élu tacitement par acclamation.

### Scrutateurs

Mme Brigitte ROULIN (PSA) propose la candidature de M. Okita **LUSSAMAKI** qui est élu tacitement par acclamation.

M. Stéphane TILLE (UDC) propose la candidature de M. Didier **BADAN** qui est élu tacitement par acclamation.

### Scrutateurs suppléants

M. Louis GOY (les Verts) propose la candidature de M. Sylvain **ORIOLE** qui est élu tacitement par acclamation.

M. Alexandre FAVRE (PLR) propose la candidature de M. Bruno **BERSIER** qui est élu tacitement pas acclamation.

## **8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

### Question de Mme Anne **CROSET** (EA) à M. le Municipal J.-L. DUROUX

Il y a quelques semaines, il a eu entre les mains, un projet de révision de la loi pénale cantonale sur la mendicité. Elle souhaite savoir si, à l'instar de la commune de Lausanne, il y a apporté des propositions ou des durcissements.

### Question de Mme Anne **CROSET** à M. le Municipal S. MONTANGERO :

Il a peut-être entendu parler d'un mini drame écologique qui s'est produit lundi dans la journée. Il se trouve qu'un propriétaire de la rue du Rhône s'est lancé dans une opération de crépissage de sa façade. Or, malheureusement pour lui, vivait dans les anfractuosités de sa maison, entre le haut du mur et le toit, toute une colonie de martinets. Les martinets sont des oiseaux extraordinaires, grands migrants devant l'Éternel, appartenant à une espèce menacée et très protégée dans le canton de Vaud. D'après le surveillant cantonal de la faune, il se trouve qu'il y en a peu dans le canton, mais qu'ils sont nombreux sur le territoire de la commune d'Aigle. Malheureusement, par le jeu des pulvérisations de matière plâtreuse ou autre, elle a assisté à un énorme vol en escadrille de martinets absolument épouvantés. À ce jour, le gros de la troupe est loin, mais on continue à en trouver et à en entendre qui volettent dans le coin en piaillant d'un air assez lamentable. Inutile de dire qu'un certain nombre de nids ont dû être détruits et il se trouve que deux sujets sont tombés au sol dans l'incapacité de voler, car ils étaient emplâtrés et englués. Par bonheur, le surveillant cantonal de la faune a été alerté, il est venu sur place et a pris connaissance de ce que Mme CROSET considère comme un gâchis. Il ne s'agit naturellement pas de parler de sanction, mais en tant que citoyens et municipaux attachés à la biodiversité, quelles sont les mesures auxquelles M. MONTANGERO pourrait penser, de telle façon que, par l'information ou par l'action, il puisse réussir à protéger ces colonies ? Car ce qui s'est passé lundi, selon elle, est vraiment une petite catastrophe.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, à la première question, répond que la Commune a été consultée, elle a répondu en collaboration avec l'État-Major de EPOC concernant un raffermissement de la future loi sur la mendicité, pour éviter une trop grande propagation de gens placés de plus en plus aux endroits stratégiques de la Ville. Il attend avec impatience le résultat de cette consultation.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, sur sa deuxième question, espère que les nichoirs que la Commune a commencé à déployer dans la ville auront permis à quelques-uns de ces martinets de pouvoir retrouver asile

assez rapidement. Il prend connaissance de l'info et ira contacter le surveillant cantonal de la faune pour savoir un peu plus ce qu'il en est. Ce qui est certain, c'est que normalement, ce genre d'action ne doit pas avoir lieu, on ne doit pas faire n'importe quoi, n'importe comment. Il peut imaginer, sans sanctionner, aller trouver le propriétaire et l'inciter très fortement à contribuer, par une donation, à l'installation de nichoirs sur le territoire aiglon, puisqu'effectivement, le Martinet y trouve facilement refuge.

#### Intervention de Mme Anny **HERTIG** (EA)

Elle souhaite compléter les propos de Mme la Conseillère A. BADAN et M. le Conseiller A. FAVRE tels qu'ils figurent dans le procès-verbal de la séance précédente et annonce haut et clair que dans le quartier du Bourg, la présence de sacs poubelles est absolument permanente, tous les jours de la semaine et qu'il n'y a plus aucun endroit préposé pour mettre les sacs. Il y en a partout et toujours et aujourd'hui, il faisait chaud.

### **9. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT**

« Mesdames et Messieurs,

La chaleur tue en Arabie, en Inde. On en connaît le mécanisme, mais on ignore encore précisément les conséquences de cette situation. En France, deux mondes s'opposent. La violence nous submerge partout en paroles, en actes. Le monde va mal. Les guerres, les affrontements se répandent sur tous les continents. Les hommes s'affrontent pour des idées, des territoires, des sols, de l'eau... Les difficultés que nous avons à affronter ne sont pas seulement les conséquences de nos actes, mais aussi de nos pensées, nos idées.

Cette Assemblée n'y a pas échappé. Elle devient le théâtre d'affrontements qui se transforment en querelles, tensions dans la ville. Pourtant, nous devons continuer le chemin, ensemble. Car seul, on n'y arrivera pas. Nous devons poursuivre la route, côte à côte, à l'écoute les uns des autres, avec patience, dans la même direction, l'avenir. Et comment cheminer de concert, si ce n'est en s'entraidant, en s'écoutant. Car notre projet est un projet ardu, difficile, contradictoire : une Cité heureuse. Le bonheur. Ne soyons pas dupes, c'est un projet fastidieux, compliqué, un espoir lointain. Il faut de la résilience, de la conciliation, de la tolérance, de l'amour du prochain pour s'approcher de ce dessein. Mais comment le monde pourrait-il y parvenir si à l'échelle de notre communauté, on n'essaye pas d'y accéder ?

Les congés approchent, durant ce temps, je vous invite à méditer les paroles de Brel :

Quand on n'a que l'amour

Pour vivre nos promesses

Sans nulle autre richesse

Que d'y croire toujours

J'y crois, car c'est ma raison de vivre. Pas la victoire, pas la défaite, non l'aptitude à un avenir radieux, plus près du bonheur. J'ose espérer que vous partagez mon projet.

Je ne veux pas vous quitter sans remercier chaleureusement ceux qui m'ont soutenu dans ma tâche de Président :

Le service de conciergerie de la Commune. Merci à tous.

Le Bureau sur lequel j'ai pu m'appuyer quand je ne savais plus comment.

Véronique, notre secrétaire, notre repaire, notre boussole. Sans elle, pas de président. Pour la championne des desserts, quelques douceurs pour la remercier de son travail remarquable, efficace.

Je veux aussi remercier la Municipalité pour son travail. Un petit livre pour le Syndic responsable de l'urbanisme.

Mais je veux surtout vous remercier, vous les Conseillères et Conseillers, de m'avoir supporté, de m'avoir permis de mieux connaître l'âme humaine et explorer mes limites.

Je retourne dans l'arène et souhaite bien du bonheur à la tâche à mon successeur. Un Jean-François en remplace un autre.

Bonne fin de soirée. »

## 10. ALLOCUTION DU SYNDIC

« Je remercie tous les Conseillères et Conseillers pour cette année politique. Elle a été évidemment chargée, complexe, mais je crois pouvoir dire que l'on termine sur une bonne note, très suisse, avec des déçus, des heureux et un certain nombre de personnes au milieu, qui naviguent et qui font avancer notre Ville. Je ne vais pas faire de lecture de bouquin, mais je verrais si j'emprunterais quelques mots sur celui que je recevrais de la part du Président. Sinon, j'avais imaginé lire un passage du livre de Jean-Pierre Grin que je suis en train de lire. Ancien Conseiller National UDC, fort intéressant, notamment sur sa vision de la démocratie, des relations entre partis politiques et finalement, de recherche de consensus. Pour faire court, je donne quelques éléments, avant tout de la symbolique : j'avais prévu, au nom de la Municipalité, féliciter M. CROSET comme Président. Puis surtout M. SCHNEGG, pour cette année bien chargée. J'ai eu énormément de plaisir à préparer l'ordre du jour avec vous, à imposer cette rencontre entre vous et moi, quelques jours avant le Conseil. C'était toujours intéressant et cela permettait de bons échanges, fructueux, avec des visions qui sont assez communes d'une société que l'on veut meilleure, que l'on veut améliorer. Parfois, les moyens diffèrent, mais je crois qu'on est bien aligné sur pas mal de choses. La symbolique veut que l'on vous fasse un cadeau et j'ai choisi de vous offrir, puisque vous retournerez dans l'arène, mais vous retournerez à votre permaculture aussi, et c'est très local, aiglon, il s'agit d'un petit kit de cornichons maisons : « j'élève mon cornichon suisse ». Pour terminer sur une note d'humour, n'y voyez aucune relation avec des faits existants, mais ce pot contient un sachet de cinq graines de cornichon, des palets de bonne terre aiglone, un sachet complet de graines de moutardes, un sachet d'aneth séché juste pour ceux qui viennent nous piquer de temps en temps, et bien sûr, un bocal pour la réalisation de la recette. Et surtout les consignes, et là aussi, n'y voyez au lien avec une situation actuelle : « Plantez vos graines dès le mois de mai, récolter vos cornichons de juillet à septembre ». À titre personnel, je vous offre quelques produits du terroir romand, aiglon. Il y a du plastique, du sucre, de l'eau, du vin, mais surtout beaucoup de respect et d'amour puisque c'est ce que vous avez milité. Puis une petite bière de la Brasserie Massy. Merci pour tout, belle suite à vous et bonne soirée à tous ».

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président Jean-François **SCHNEGG** clôt la séance à 23h36 et invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

## CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président :  
Jean-François SCHNEGG

La secrétaire :  
Véronique DELADOEY